

PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

Assemblée générale du 18 octobre 2018 Domaine des Hautes Fagnes, Ovifat

Présent : Thomas Bruss, Gerda Claeskens, Catherine Dehon, Jan De Neve, Fatimeh Ghaderinezhad, Gentiane Haesbroeck, Marc Hallin, Cedric Heuchenne, Anna Kiriliouk, Catherine Legrand, Christophe Ley, Tom Loeys, Nathalie Maes, Guy Mélard, Beatrijs Moerkerke, Davy Paindaveine, Eugen Pircalabelu, Laurence Seidel, Leopold Storme, Yvik Swan, An Vandebosch, Martina Vandebroek, Hans Van Eetvelde, Geert Verbeke, Thomas Verdebout, Anneleen Verhasselt, Rainer von Sachs

La séance est ouverte à 17h30.

1. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2017

Le procès verbal, publié dans le B-Stat News n°86 de janvier 2018, est approuvé sans modification.

2. Rapport du Président et rapport d'activités

Le Président T. Bruss dresse le bilan des activités de l'année 2018, étant la deuxième année de son mandat de Président.

En 2018 il y avait 259 membres actives dans la Société, dont 205 ont payé leur cotisation et 54 n'ont pas payé. Le Président donne un aperçu des événements et des demandes de sponsoring.

Il explique la question de Prof. C. Legrand, président de la section Biostatistique, sur la dissolution de la Section Biostatistique. A. Vandebosch exprime l'importance de la représentation belge dans EFSPi (European Federation of Statisticians in the Pharmaceutical Industry) et la nécessité d'un représentant de l'industrie pharmaceutique dans le Conseil d'Administration de la Société (ou un remplaçant) qui participe dans EFSPi. L'Assemblée Générale approuve la dissolution.

Le Président annonce aussi la décision de Prof. S. Vanbelle de terminer son mandat comme éditeur du B-Stat-News. Il faut que le B-Stat-News est publié au moins une fois par année, et le Président veut stimuler tous les membres pour contribuer. Prof. S. Vanbelle propose aussi, comme membre du Conseil du Quetelet Society, qu'on pouvait payer la cotisation annuelle par domiciliation bancaire. Le conseil va discuter et développer les détails.

Le président discute aussi les changements des statuts (voir point 8) et la future de la Société (voir point 9).

Le vote est fait sur le rapport du Président et l'Assemblée Générale donne décharge au Président et au Conseil sur ce point .

3. Rapport financier

Les comptes de l'année 2018 sont présentés.

Au 1er janvier 2018, les comptes s'élevaient à 90304 EURO tandis que les comptes s'élevaient à 113748 EURO au 12/10/2018. Les frais du congrès ne sont pas encore déduits

Le vote est fait sur ce rapport de l'année 2018. Les comptes de l'année 2018 reçus sont approuvés à l'unanimité et seront, conformément à la loi, soumis aux Greffes.

4. Admission de nouveaux membres ordinaires et inactivation d'anciens membres

En l'an 2018, 21 nouveaux membres ont été admis par le Conseil. Il s'agit de:

Elissa Burghgraeve
Nicolas Dubois
Christine De Mol
Wilfried Cools
Avohou Tonakpon Hermane
Claesen Jurgen
Mathieu Sophie
Matterne Margot
Mordant Gilles
Soetewey Antoine
Zhou Jing
Yang Hong
Van Eetvelde Hans
Petrof Oana
Torneri Andrea
Kremer Cécile
Falconieri Nora
Schenk Julie
Kalogridis Ioannis
Bloznelis Daumantas
Garcia Angelo Andrea Cristina

L'Assemblée générale ratifie ces nouvelles admissions.

5. Election des membres du Conseil d'Administration

Le mandat de C. Bugli, C. Croux, H. Thys, A. Verhasselt et R. Van Sachs termine le 31 décembre 2018. L. Lebrun va en retraite. Il y avait 6 candidats pour ces 6 places.

Au total, 51 bulletins de vote ont été reçus. Le résultat des élections:

T. Delcille	33 votes
P. Goos	40 votes
A. Kiriliouk	36 votes
E. Pircalabelu	37 votes
Z. Shkedy	40 votes
H. Thys	33 votes

Les suivants candidats "write-in" ont reçu une vote: Y. Swan, T. Verdebout, D. Pandaveine et G. Van Bever.

Les 6 candidats sont donc élus pour une période de 3 ans (2019-2021).

6. Préparation de la réunion annuelle de 2019

C'est au tour de l'université de Hasselt de prendre en charge l'organisation du prochain congrès annuel de la RSSB. Anneleen Verhasselt et Ziv Shkedy seront les responsables. Le congrès aura lieu dans la première moitié du mois d'octobre.

7. Cotisation annuelle pour l'an 2019. Vote

Pour l'année 2019, l'Assemblée Générale finalement propose de ne pas modifier le montant des cotisations annuelles, à savoir :

- Membre ordinaire: 40 EURO
- Etudiant et membre retraité: 20 EURO

De plus, les membres qui s'inscrivent conjointement à la RSSB et à la Société Quetelet bénéficient d'une réduction de 15 EURO du total.

Pour les membres institutionnels, la cotisation annuelle minimale est fixée à 625 EURO.

8. La Société royale : changement des statuts

Les changements proposés sont discutés. Il n'y a pas de remarques sur le nom dans l'article 1. Il y a quelques remarques sur les changements proposés dans l'article 3. Prof. J. Teugels et Prof. A. Albert ont fait connaître leurs remarques par email. Ensuite, R. von Sachs propose d'éviter de mentionner des domaines spécifiques pour une impression plus équilibrée sur les différents domaines et fait la suggestion 'dans les différents domaines de la Statistique et de la Probabilité. Prof. M. Hallin propose de remplacer 'une activité scientifique' par 'une activité'. L'Assemblée générale est d'accord. Donc, la première phrase de l'article 3 devient : 'L'Association a pour objet de réunir les personnes exerçant, en Belgique, une activité dans les différents domaines de la Statistique et de la Probabilité.' L'Assemblée générale ratifie cette proposition.

9. La Société royale : quelques réflexions sur la future

Le Président prend la parole et lance l'idée de créer un patrimoine pour la RSSB. Vu l'intérêt bancaire bas et l'inflation, la condition financière est plutôt décevante. On se pose la question si on n'a pas besoin de stratégies alternatives (un appartement d'étudiant, terre agricole, sol forestier,...). Le Président a déjà étudié la loi sur les ASBLs, et a discuté les possibilités avec Le Président of the Royal Statistical Society, Prof. D. Spiegelhalter, et le directeur financier of the RSS, H. Shan. Le Président demande l'opinion et des idées de l'Assemblée. Aucune décision est prise.

Le Président remercie l'Assemblée Générale et clôture la séance à 19h20.